

n° 324

Janvier 2019

la VOIX du FROU

Il y a des jours, des mois,
des années interminables
où il ne se passe presque
rien. Il y a des minutes et
des secondes qui
contiennent tout un
monde.

Jean d'Ormesson



#MaCommuneJyTiens

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



EDITO DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Carnutes,

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter, en mon nom, au nom du conseil municipal et du personnel municipal, une bonne et heureuse année 2019, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Cette année 2018 n'a pas été simple. La principale difficulté s'est posée avec le refus de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes de continuer à conventionner avec Chartainvilliers pour la garderie périscolaire et ce, en juin, à quelques jours des vacances scolaires ! Il était hors de question de laisser les parents sans garderie. Aussi, le conseil municipal a décidé de confier cette mission aux PEP28 qui gèrent le personnel et pourvoient à son remplacement en cas d'absence. Depuis la rentrée, notre garderie fonctionne bien et semble donner entière satisfaction, tant aux enfants qu'aux parents.

Autre point inquiétant : la baisse importante des dotations de l'État, environ 22.000 € en moins par rapport à 2017. Heureusement, cette perte a été comblée par la dotation de solidarité communautaire versée par Chartres Métropole, environ 24.000 €. Ce qui nous conforte d'avoir fait le choix pour cette communauté de communes.

Chartres Métropole nous aide également dans nos investissements, par le biais des fonds de concours.

Un autre grand projet : l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a pris un retard d'environ 6 mois, du fait que l'on voulait nous imposer une étude environnementale qui ne se justifiait pas. Nous espérons pouvoir boucler ce projet pour septembre 2019.

Nous entrons dans la dernière année entière du mandat, les élections municipales devant se dérouler « normalement » en mars 2020. Mais un projet de regroupement des élections municipales, régionales et départementales (ce qui serait, à mon avis, une immense erreur) reporterait ces élections à mars-avril 2021. Alors que depuis 2014, plus de 1.000 élus ont démissionné, et que 50% des maires ne pensent pas se représenter.

Je tenais également ici à saluer le travail fait par le personnel communal : les agents techniques (Jean-Pierre, Jérôme et Nicole) pour leur travail afin de garder notre village propre, agréable à vivre et la propreté de nos locaux, ainsi que Béatrice, notre secrétaire, qui tous les jours doit s'adapter aux nouvelles règles (réforme des listes électorales, prélèvement à la source, dématérialisations diverses...).

Encore tous mes vœux pour 2019.

EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2019

Depuis le 1er janvier, la compétence eau et assainissement a été transférée à Chartres Métropole. De ce fait, la gestion des réseaux revient à CmEau. En cas de problème (fuites avant compteur, facturation...), vous devrez désormais prendre contact au **02.34.43.90.22**. Bien entendu, vous pouvez, simultanément, contacter la mairie. N'hésitez pas à nous faire remonter les éventuels problèmes ou difficultés que vous pourriez rencontrer.



Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Au cours de la réunion le conseil a délibéré sur les points suivants :

Approbation modification statutaire de Chartres Métropole pour la prise de compétence de gestion des eaux pluviales urbaines

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des eaux pluviales urbaines est un service public administratif portant sur la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Les statuts de Chartres Métropole, modifiés en 2016, confirment que la compétence "assainissement" doit s'exercer simultanément avec les compétences "eaux usées" et "gestion des eaux urbaines".

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre des compétences "eau" et "assainissement" des communautés de communes, y compris des agglomérations, dissocie la compétence "gestion des eaux pluviales" de la compétence "assainissement".

Chartres Métropole n'est donc plus compétente pour la gestion des eaux pluviales depuis cette date.

Cependant, à compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines constitue une compétence obligatoire de l'agglomération distincte de l'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de Chartres Métropole, suite à l'ajout de la compétence "gestion des eaux pluviales urbaines" au nombre des compétences supplémentaires.

Fourrière animale – signature d'une convention

Le Conseil Général qui gère la fourrière basée à Amilly ne peut plus exercer cette compétence au delà du 31 décembre 2018.

La commune ne peut organiser elle-même son propre système de capture et de gardiennage.

Une association capable de reprendre l'activité a élaboré une grille tarifaire. Pour Chartainvilliers, le coût s'élèverait à 712,50 € environ par an pour la prise en charge complète des animaux errants (capture-nourriture et hébergement).

Après discussion, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, approuve la convention de prestation de services avec cette association selon la grille tarifaire établie.

Délivrance pour Redevance d'Occupation provisoire du Domaine Public (RODP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Il s'agit d'une redevance pour l'occupation du domaine public pour les chantiers de travaux. Les sommes induites sont très minimes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'instauration de cette redevance.

Baux ruraux

Tous les baux sont à renouveler avec une méthode de calcul différente.

Nous sommes dans la zone 4 (zone du canton n°10 – Epernon).

Prix moyen à l'hectare en catégorie B 83.95 €.

Pour la période octobre 2018 à septembre 2019 le revenu des baux s'élèverait à 92.64 €.

La Société de Chasse de Chartainvilliers est intéressée

pour acheter la parcelle B778 d'une superficie de 30 ares à hauteur de 1.000 €, frais de notaire à leur charge.

Par 5 voix pour, 5 voix contre (la voix du maire étant prépondérante) et 2 abstentions, le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition d'achat.

Le conseil donne un accord unanime à la conclusion de baux ruraux pour les parcelles :

ZI 007 : superficie 0.4515 ha – B 778 : 0.30 ha – ZB 68 : superficie 0.352 ha au prix moyen de 83.95€ à l'hectare.

Questions diverses :

- Syndicat des Gymnases du Collège de Maintenon

Doit procéder au remplacement de la toiture des gymnases et nous sollicite pour faire une demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour 3.704.00 €. Le maire propose de se renseigner à condition que cela n'empiète pas sur le fonds de concours éventuellement versé à la commune.

- Epicerie ambulante sur la commune

Il s'agira de la vente de denrées non périssables, qui débutera mi-janvier.

- Dépôt de pain en distributeur

Le maire a estimé ne pas pouvoir donner suite à cette demande, tant que la commune bénéficiera du passage du boulanger de St Piat.

- Fondation 30 millions d'Amis

Courrier reçu concernant l'interdiction des animaux dans les cirques.

Le maire refusera à l'avenir toute installation de cirque avec des animaux sur la commune, les conseillers ayant émis un avis favorable.

- Nettoyage de printemps

Chartres Métropole a communiqué la date du prochain nettoyage de printemps : **25 mai 2019**

Le maire pense organiser une animation autour de la mare ce jour là.

- La mare

Le conservateur de la région, Mr Allard, s'est félicité du développement de nouvelles plantes et du retour des grenouilles lors de sa dernière visite.

- Parafoudre de l'église

Les travaux de remise aux normes ont été effectués.

- Sortie des communes de la Communauté de Communes Portes Euréliennes

Ce dossier n'avance pas ; le litige, non soldé au 31 décembre, se règlera par le biais d'un arbitrage de la Préfecture.

- Communes et villages fleuris

Chartainvilliers a reçu pour 2018 le 4^{ème} prix départemental

- Station d'épuration – poste de relevage

Lors de sa visite, Chartres Métropole a jugé la station en très bon état. Des travaux seront effectués pour faciliter l'accès des pompes dans le poste de relevage, mais la priorité de Chartres Métropole sera l'installation de la télé-surveillance. La commune conserve l'entretien des espaces verts du périmètre de la station d'épuration.

- Animations

La cérémonie de commémoration du centenaire du 11 novembre s'est déroulée sous la pluie mais avec un grand nombre de participants. Les élèves de la commune avaient préparé des discours et une exposition à la salle polyvalente.

La soirée Beaujolais s'est déroulée, comme chaque année, dans un esprit convivial.

La chorale de l'Amicale (8 chanteurs/chanteuses) sera présente pour les vœux du maire, lors de la galette des rois le samedi 5 janvier 2019.



Ce traditionnel après-midi, qui regroupe petits et grands, s'est déroulé dans la convivialité, la joie et les rires. Tout était réuni pour une agréable fin d'après-midi. Après le spectacle et la distribution des cadeaux, petits et grands ont pu partager « le goûter ». Cette année encore, nous n'avons pu que regretter que certains parents ou bénéficiaires du colis de Noël ou nouveaux arrivants ne préviennent pas de leur absence... Chacun doit comprendre que cela demande du temps et de l'énergie pour mettre tous ces cadeaux, colis en place, et ensuite de devoir les redéployer de la salle polyvalente vers la mairie. En sachant que certains parents ne viennent jamais chercher le cadeau de leur enfant..... Que doit-on faire ? on ne fait plus de fête, et on fait livrer directement à domicile ? Ce sera la question à se poser pour les années à venir....



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			

- Verticalement**
- A. Apporter un encouragement – Cercle en Asie
 - B. Effets de jambes – Incitée
 - C. Pas détaché – Confirmation d'affirmation – Devoir du passé
 - D. Sorti du chou – C'est augmenter le prix d'un service
 - E. Une façon désuète de laver – Qui a le feu quelque part
 - F. Sourde oreille – Talent reconnu
 - G. Capitale africaine – Pièce de favela
 - H. Spectacle navrant – Respectable s'il est élevé – Expose l'article
 - I. Laisse parfois des souvenirs cuisants – Fruits
 - J. Vidé – A foncé, mais pas dans le brouillard
 - K. Note – Ont un cœur de pierre – Suit la ligne
 - L. Est promise aux fonctions de direction – Ouvre un conte – Bon à cueillir
 - M. Echappa à une catastrophe mondiale – Faire sa rentrée
 - N. Un peu d'énergie – Début des PME
 - O. Poissons pas nés – Pronom personnel – Mystifié
 - P. Beaucoup sont refaits qui espéraient s'y refaire – Fit pression
 - Q. Compact – Riche rocher
 - R. Avec lui on ne va jamais à fond de cale – Sied à l'araignée
 - S. Dieux guerriers scandinaves – Rougit l'eau des étangs – Voisins des vesces

- Horizontalement**
1. Maintenant sans protection – Spécialiste des perles – Courant alternatif
 2. Peut faire une impasse – Fait venir en éveillant l'intérêt – Mets d'îlets
 3. Chandelier grec – Venir – Enrichit une châtelaine
 4. Femme vénale – Groupe d'atomes – Te rends – Lettres suivent
 5. Coule en France – Détacher de la rafle – Fit le singe
 6. Pour lier – Bâtiment à rames – Roue sans pneu – Radieux
 7. Creuser des sillons – Est déconseillé par bien des régimes – Sur scène – En long mais pas en large
 8. Fit connaître – Ils jettent les dés – Grain pour la foi
 9. Admis – Un gringalet les jouerait difficilement – Les archives lui doivent beaucoup
 10. Comme de bonnes pâtes – Ajouté dans les bagages – Casa – "Trousseur" de jupons
 11. Rencontre peu agréable – Exposées un peu loin – Cité de la basse Mésopotamie
 12. Dur à cuire – Responsable de coupures de courant – Complètement ringards pour les amateurs de hard

Les délégués du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon se sont réunis le 18 décembre 2018 pour débattre sur l'ordre du jour.

Le Conseil départemental a fixé les mêmes tarifs pour l'utilisation des installations sportives pour l'année 2019.

Pour les travaux de toitures qui débuteront en 2019, et compte tenu de la dépense engagée, un emprunt de 200.000 € sur 15 ans au taux de 1,32 % est prévu.

L'assemblée générale « Territoire Energie » s'est déroulée le 11 décembre 2018.

A l'ordre du jour, il a été question :

- Du service public de l'électricité et du financement des opérations de raccordement,
- Du service aux communes pour de prochains marchés d'achat groupé d'électricité ou de gaz naturel,
- D'énergies renouvelables dans le cadre de la politique de transition énergétique.

**EPICERIE ITINERANTE :
JEAN-HUGUES LEPINAY**

A VOTRE SERVICE A CHARTAINVILLIERS

VENTE DE PRODUITS DU QUOTIDIEN
(Pâtes, huiles, riz, cafés, boissons...)
PRODUITS FRAIS SUR COMMANDE
(beurre, crème fraîche, lardon, jambon...)

**POSSIBILITE DE LIVRAISON A DOMICILE
POUR VOS COMMANDES PARTICULIERES**

PAR :
mail : jean-hugues.lepinay@hotmail.fr
ou téléphone n° 06.65.32.93.16

DU PORTE A PORTE:
MERCREDI DE 10H00 A 13H00
DÈS LA MI-JANVIER 2019

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.